



Communiqué de presse

Berne, le 9 novembre 2022

Conseils du CIPi : comment entreposer correctement les bouteilles de gaz en hiver

Gelées automnales et barbecue en plein air ne vont généralement pas de pair. L'arrivée de l'hiver annonce la période de pause pour les grils à gaz. L'entreposage correct des bouteilles de gaz permet de prévenir les accidents et les incendies. Le Centre d'information pour la prévention des incendies recommande fortement de stocker les bouteilles de gaz uniquement à l'air libre.

Grâce à une préparation et à un entreposage corrects des bouteilles de gaz, on peut éviter les incendies. Sur chaque bouteille de gaz, il faut s'assurer que le robinet soit bien fermé, puis placer le bouchon de sécurité sur le robinet. Ainsi, on empêche toute fuite de gaz, et le robinet ne risque pas d'être endommagé. Les bouteilles de gaz doivent être entreposées exclusivement à l'air libre, à l'abri d'un avant-toit ou d'un couvert. Elles doivent également être placées sur une surface sèche, stable et plate. Le Centre d'information pour la prévention des incendies recommande en outre de ne jamais entreposer les bouteilles de gaz à proximité de matériaux facilement inflammables.

Les bouteilles de gaz ne doivent en aucun cas être entreposées dans un local fermé et mal aéré, comme une cave par exemple. En effet, le gaz utilisé pour les grils (butane ou propane) est plus lourd que l'air, et en cas de fuite, il s'accumulerait dans les renforcements du sol. Il suffit alors d'une seule étincelle, comme il s'en produit dans les interrupteurs électriques, pour provoquer une explosion. Le gril lui-même peut en revanche sans problème être rangé dans la maison, dans la cave, dans le garage ou dans la cabane de jardin pour le protéger contre le froid et l'humidité.

La perspective d'une pénurie d'énergie peut donner la fausse bonne idée de continuer à utiliser le gril à gaz. Toutefois, le Centre d'information pour la prévention des incendies déconseille fortement d'utiliser les grils à gaz à l'intérieur. En effet, il y a un risque élevé d'intoxication au monoxyde de carbone. Il en va de même pour les réchauds de camping. En outre, des incendies peuvent être causés par inattention ou en raison d'une utilisation inappropriée.

Les conseils de sécurité relatifs à l'entreposage correct des grils à gaz et des bouteilles de gaz sont présentés plus en détail sur le site du Centre d'information pour la prévention des incendies. Rendez-vous sur bfb-cipi.ch/bouteille-de-gaz

**Contact presse :**

Rolf Meier

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI

T +41 (0)31 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI a pour mission de sensibiliser la population aux dangers du feu. Son action se concentre sur la prévention des incendies ainsi que des dommages qu'ils causent aux personnes, aux animaux, aux biens et à l'environnement. Financé par les établissements cantonaux d'assurance, c'est sur leur mandat que le CIPI s'engage dans la prévention. Il ne poursuit pas de but lucratif. Son siège se trouve à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA.

Les actualités du CIPI en matière de prévention incendie peuvent aussi être suivies sur Facebook et Instagram :

